

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 17 février 2022

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Ségura-Traoré, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Denis
M. Duprey donnant pouvoir à M. Molossi
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq
Mme Choulet donnant pouvoir à M. Bluteau
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Martin S.



Délibération n° 06-01 du 17 février 2022

PARTICIPATION AU PROJET « NETWORKING ECOLOGICALLY SMART TERRITORIES » (NEST) SOUTENU PAR LE PROGRAMME HORIZON 2020 DE L'UNION EUROPÉENNE – PERCEPTION D'UNE RECETTE ET CONVENTIONS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu le règlement (UE) n°1291/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 11 décembre 2013 portant établissement du programme-cadre pour la recherche et l'innovation « Horizon 2020 » (2014-2020) et abrogeant la décision n° 1982/2006/CE,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'accord de partenariat à conclure avec Technological University of Dublin, chef de file du projet, l'institut de recherche et d'innovation, Uniwersytet Slaski, Dublin City Council, Commue Université Paris Lumières, Fabryka Pelna Zycia Spolka Z Ograniczona Odpowiedzialnoscia et l'association Phosphene, relatif au projet « Networking Ecologically Smart Territories » (NesT) ;

- APPROUVE la convention de subvention à conclure avec l'Agence Exécutive de la Recherche de la Commission Européenne et les membres (consortium) de l'accord de partenariat, dans le cadre du projet NesT soutenu par le programme Horizon 2020, dont le projet est ci-annexé ;



- ACCEPTE la perception d'une subvention de 8 280 euros au titre de la participation du Département au projet comme indiqué dans l'annexe 5 « Consortium Plan and Budget » de l'accord de partenariat ;

- APPROUVE la prise en charge des frais inhérents à la participation du Département au projet, qui ne seraient pas couverts par la subvention Horizon 2020, sur le budget de la Direction de la Nature, des Paysages et de la Biodiversité ;

- AUTORISE l'apposition des logos du Département et d'Horizon 2020 sur tout document de communication relatif à ce projet.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.